

**Énoncé des travaux (EDT)  
pour**

**le contrat de soutien en service (SES)  
du Programme d'étalonnage**

**pour  
le ministère de la Défense nationale**

**Appendice 11**

**Classification des services professionnels**

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
	1.1 But	3
<b>2</b>	<b>DIRECTEUR DU PROGRAMME D'ÉTALONNAGE DE L'ENTREPRENEUR</b>	<b>3</b>
	2.1 Rôle et responsabilités	3
	2.2 Exigences de l'emploi	4
<b>3</b>	<b>GESTIONNAIRE DES SERVICES DE L'ENTREPRENEUR</b>	<b>4</b>
	3.1 Rôle et responsabilités	4
	3.2 Exigences de l'emploi	5
<b>4</b>	<b>TECHNICIEN DU SIGRD – MOUVEMENT DES MARCHANDISES</b>	<b>5</b>
	4.1 Rôle et responsabilités	5
	4.2 Exigences de l'emploi	6
<b>5</b>	<b>TECHNICIEN DU SIGRD - GESTION DES COMMANDES DE TRAVAIL</b>	<b>6</b>
	5.1 Rôle et responsabilités	6
	5.2 Exigences de l'emploi	7

## **Annexe A – Énoncé des travaux**

### **Appendice 11 – Classification des services professionnels**

#### **1 INTRODUCTION**

##### **1.1 But**

1.1.1 L'entrepreneur a la responsabilité de constituer une équipe compétente de ressources pour effectuer les travaux définis dans l'énoncé des travaux. L'entrepreneur doit définir, doter et gérer cette équipe conformément au modèle de prestation des services de l'entrepreneur et aux politiques et aux procédures de l'entreprise.

1.1.2 L'équipe de l'entrepreneur pour le contrat de soutien en service du programme d'étalonnage doit inclure les rôles suivants :

- a. Gestionnaire du Programme d'étalonnage de l'entrepreneur
- b. Gestionnaire des services de l'entrepreneur
- c. Technicien du SIGRD – Mouvement des marchandises
- d. Technicien du SIGRD – Gestion des commandes de travail

1.1.3 Le présent document décrit les responsabilités générales associées aux rôles de l'entrepreneur et indique les qualifications minimales.

1.1.4 Les deux rôles associés au système SIGRD doivent être occupés par différentes ressources conformément aux règles de responsabilité du système.

#### **2 DIRECTEUR DU PROGRAMME D'ÉTALONNAGE DE L'ENTREPRENEUR**

##### **2.1 Rôle et responsabilités**

2.1.1 Le gestionnaire du Programme d'étalonnage de l'entrepreneur gère le contrat au nom de l'entrepreneur.

2.1.2 Le gestionnaire du Programme d'étalonnage de l'entrepreneur a l'autorité, au sein de l'organisation de l'entrepreneur, en ce qui concerne toutes les questions relatives au contrat.

2.1.3 Le gestionnaire du Programme d'étalonnage de l'entrepreneur participe, en tant que membre, en Équipe de gestion commune (EGC) du programme d'étalonnage et conseille l'EGC sur une gamme de défis et de stratégies pour atteindre les objectifs de maintien du Programme d'étalonnage et pour respecter les exigences opérationnelles à l'échelle du système du MDN et/ou des FAC.

## **Annexe A – Énoncé des travaux**

### **Appendice 11 – Classification des services professionnels**

#### **2.2 Exigences de l'emploi**

2.2.1 Les qualifications minimales pour le gestionnaire du Programme d'étalonnage de l'entrepreneur comprennent :

- a. Un diplôme universitaire en administration des affaires, en génie ou en sciences.
- b. Dix (10) ans d'expérience à titre de gestionnaire de compte ou de gestionnaire de projet dans le cadre de projets de services techniques pluriannuels évalués à au moins 5 millions de dollars.
- c. Cinq (5) ans d'expérience acquise au cours des huit (8) dernières années (à compter de la publication de l'appel d'offres) à titre de gestionnaire de compte ou de gestionnaire de projet dans le cadre de projets de services techniques pluriannuels évalués à au moins 5 millions de dollars.
- d. Deux (2) années d'expérience à titre de gestionnaire de compte ou de gestionnaire de projet dans le cadre de projets de services d'étalonnage évalués à 1 million \$ ou plus.

### **3 GESTIONNAIRE DES SERVICES DE L'ENTREPRENEUR**

#### **3.1 Rôle et responsabilités**

3.1.1 Le gestionnaire des services de l'entrepreneur est le responsable technique du contrat.

3.1.2 Le gestionnaire des services de l'entrepreneur a l'autorité au sein de l'organisation de l'entrepreneur en ce qui concerne toutes les questions relatives à l'étalonnage, à la réparation et à la remise en état liées aux travaux de soutien à l'étalonnage de l'énoncé des travaux.

3.1.3 Le gestionnaire des services de l'entrepreneur participe en tant que membre de l'équipe de service intégré (EST) du Programme d'étalonnage et conseille l'EST sur les travaux de soutien à l'étalonnage, les plans d'exploitation annuels du MDN et de l'entrepreneur, ainsi que sur les risques, les enjeux et les possibilités liés au programme.

3.1.4 Le gestionnaire des services de l'entrepreneur doit participer à la formation sur le Système d'information de la gestion des ressources de la défense (SIGRD). Le MDN fournira une formation sur le SIGRD dans le cadre du contrat.

## **Annexe A – Énoncé des travaux**

### **Appendice 11 – Classification des services professionnels**

#### **3.2 Exigences de l'emploi**

3.2.1 Les qualifications minimales pour le gestionnaire des services de l'entrepreneur comprennent :

- a. Un diplôme universitaire ou collégial en technologie du génie ou en science.
- b. Dix (10) ans d'expérience à titre de gestionnaire des services techniques, de gestionnaire de projet ou de gestionnaire de projet adjoint pour des projets de services techniques pluriannuels d'une valeur d'au moins 2 millions de dollars.
- c. Cinq (5) ans d'expérience acquise au cours des huit (8) dernières années (à la date de publication de l'appel d'offres) à titre de gestionnaire des services techniques, de gestionnaire de projet ou de gestionnaire de projet adjoint pour des projets de services techniques pluriannuels d'une valeur d'au moins 2 millions de dollars.
- d. Cinq (5) ans d'expérience acquise au cours des dix (10) dernières années (à la date de publication de l'appel d'offres) à titre de gestionnaire ou de gestionnaire adjoint d'un laboratoire d'étalonnage accrédité selon la norme ISO/IEC 17025.

## **4 TECHNICIEN DU SIGRD – MOUVEMENT DES MARCHANDISES**

### **4.1 Rôle et responsabilités**

4.1.1 Le technicien du SIGRD – Mouvement des marchandises sera le commis principal responsable de la saisie des données pour le mouvement des marchandises et la gestion des données connexes avec le SIGRD. Les principales tâches sont la saisie des données à partir d'une source matérielle et la transcription des renseignements dans le SIGRD relatifs au mouvement des marchandises. Le commis à la saisie des données doit connaître les procédures de bureau générales, être en mesure d'utiliser l'équipement de bureau standard et les logiciels habituels (Windows XP, Word, Excel, Access, etc.), et faire preuve d'un souci du détail au moment de saisir les données.

4.1.2 Le technicien du SIGRD – Mouvement des biens coordonnera la collecte de données pour le mouvement des marchandises; participera au prétraitement des données pour repérer les renseignements manquants et apportera les corrections nécessaires; réalisera des rapports statistiques et des analyses de données pour vérifier l'exactitude des données saisies; et mettra en œuvre des procédures pour s'assurer que les renseignements et les dossiers sont gérés conformément aux normes et aux directives du gouvernement du Canada.

4.1.3 Le technicien du SIGRD – Mouvement des marchandises assurera la liaison entre le SIGRD et le SIG de l'entrepreneur; il doit donc connaître les politiques et les

## **Annexe A – Énoncé des travaux**

### **Appendice 11 – Classification des services professionnels**

procédures applicables pour les deux systèmes et être en mesure d'enquêter sur les incohérences et les erreurs de données et d'y remédier.

4.1.4 Le technicien du SIGRD – Mouvement des marchandises doit suivre avec succès toute la formation requise pour le module Mouvement des marchandises dans le SIGRD. Cette formation sera offerte par le MDN en vertu du contrat.

#### **4.2 Exigences de l'emploi**

4.2.1 Les qualifications minimales pour le technicien du SIGRD – Mouvement des marchandises comprennent :

- a. Diplôme d'études secondaires ou combinaison acceptable d'études, de formation et d'expérience.
- b. Au moins trois (3) années d'expérience pertinente dans la gestion des mouvements de marchandises.
- c. Au moins trois (3) années d'expérience dans la saisie de données et l'analyse de vérification des données dans un système de planification des ressources d'entreprise basé sur le SAP.

## **5 TECHNICIEN DU SIGRD - GESTION DES COMMANDES DE TRAVAIL**

### **5.1 Rôle et responsabilités**

5.1.1 Le technicien du SIGRD – Gestion des commandes de travail sera le commis principal responsable de la saisie des données pour les commandes de travail et la gestion des données connexes avec le SIGRD. Les principales tâches sont la saisie des données à partir d'une source matérielle et la transcription des renseignements dans le SIGRD pour la gestion des commandes de travail. Le commis à la saisie des données doit connaître les procédures générales de bureau, être en mesure d'utiliser l'équipement de bureau standard et les logiciels habituels (Windows XP, Word, Excel, Access, etc.), et faire preuve d'un souci du détail au moment de saisir les données.

5.1.2 Le technicien du SIGRD – Gestion des commandes de travail coordonnera la collecte de données pour les commandes de travail; participera au prétraitement des données pour repérer les renseignements manquants et apportera les corrections nécessaires; réalisera des rapports statistiques et des analyses de données pour vérifier l'exactitude des données saisies; et mettra en œuvre des procédures pour s'assurer que les renseignements et les dossiers sont gérés conformément aux normes et aux directives du gouvernement du Canada.

5.1.3 Le technicien du SIGRD – Gestion des commandes de travail assurera la liaison entre le SIGRD et le système SIG de l'entrepreneur et doit donc se familiariser avec les politiques et les procédures applicables pour les deux systèmes et être en mesure d'enquêter sur les incohérences et les erreurs de données et d'y remédier.

## **Annexe A – Énoncé des travaux**

### **Appendice 11 – Classification des services professionnels**

5.1.4 Le technicien du SIGRD – Gestion des commandes de travail doit suivre avec succès toute la formation requise pour le module Gestion des commandes de travail dans le SIGRD. Cette formation sera offerte par le MDN en vertu du contrat.

#### **5.2 Exigences de l'emploi**

5.2.1 Les qualifications minimales pour le technicien du SIGRD – Gestion des commandes comprennent :

- a. Diplôme d'études secondaires ou combinaison acceptable d'études, de formation et d'expérience.
- b. Au moins trois (3) années d'expérience pertinente dans la gestion des commandes de travail.
- c. Au moins trois (3) années d'expérience dans la saisie de données et l'analyse de vérification des données dans un système de planification des ressources d'entreprise basé sur le SAP.